

l'est du québec

Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Bale-

Transport maritime sur la Basse Côte-Nord

Jules Jourdain dénonce les appels d'offres

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Agence Maritime Inc. fut le seul soumissionnaire pour le contrat de desserte de la Basse Côte-Nord, la soumission présentée étant de \$14,9 millions pour une durée de cinq ans.

Mais ce n'est pas par manque d'intérêt de la part d'autres armateurs que cette soumission fut unique, puisque quelques autres compagnies de navigation auraient aimé avoir le temps de présenter des soumissions.

Le capitaine Jules Jourdain, de Rimouski-Est, et président de Navigation Jourdain Ltée, s'est dit pour sa part lésé dans la manière dont furent conduits les appels d'offres.

Les appels d'offres furent publiés au début de décembre, les soumissions devant être remises pour le 4 janvier. Mais à la suite de représentations faites par Navigation Jourdain Ltée, on accorda une extension jusqu'au 9 février.

Ce qui, de toute manière, était insuffisant, affirme le capitaine Jourdain.

Un peu d'histoire

Le capitaine Jourdain rappelle qu'il a une longue expérience du cabotage, où il a longuement navigué avec son père, le capitaine Edgar Jourdain, et où il a lui-même détenu des contrats du gouvernement fédéral pour le transport du courrier sur la Basse Côte-Nord.

Après avoir été capitaine, de 1961 à 1964, à bord du Père Nouvel, M. Jules Jourdain acheta en 1965 un bateau de bois de 70 pieds, le Maristella, avec lequel il transportait deux fois par semaine le courrier sur la Basse Côte-Nord. En 1967, il acheta un plus gros bateau, le St-Barnabé, qu'il rebaptisa le Cap-Diamant, et avec, il effectua du transport sur la Basse Côte-Nord jusqu'à l'automne de 1967, quand son bateau fit naufrage.

À la suite de cette perte, M. Jourdain offrit ses services comme capitaine à Chimo Shipping, filiale de Crosby & Co., de Terre-Neuve, pour le compte de laquelle il travailla jusqu'en 1972. À ce moment, le capitaine Jourdain acheta de Chimo Shipping, le navire qu'il commandait, le George-Crosby, mais termina le contrat qu'il

avait avec cette entreprise, lequel prit fin en 1976.

C'est alors que le capitaine Jourdain changea le nom de son bateau pour l'appeler l'Edgar-Jourdain et l'enregistra au Québec en janvier 1977. En même temps, il entreprenait des démarches pour obtenir un permis de transport maritime entre des ports du Québec.

À la suite de nombreuses tracasseries administratives, la demande put être présentée à la Commission des transports maritimes en août 1978. Mais dès la publication de la demande, plusieurs groupes présentèrent une opposition à cette demande, dont Agence Maritime Inc. et l'Association des propriétaires de navires du St-Laurent Inc.

Au sujet de cette association, le capitaine Jourdain rappelle qu'elle fut fondée par son père, Edgar Jourdain, en 1936, et qu'il en fut lui-même directeur au début des années 1960. Il cessa d'en être membre quand il commanda des bateaux à l'extérieur du Québec.

Cette opposition à la demande du capitaine Jourdain sera entendue le 28 de ce mois, par un juge de la Commission des transports maritimes. Le capitaine Jourdain se demande si la date du 28 n'a pas été fixée pour l'éliminer de la course, étant donné que les soumissions devaient être remises le 9 février.

Mais là n'est pas le seul grief du capitaine Jourdain. Il estime que le cahier des plans et devis était si bien

calqué sur les installations dont dispose déjà Agence Maritime Inc., qu'il devenait à peu près impossible pour d'autres armateurs, de remplir les exigences du contrat dans un délai aussi court.

Comme dit le capitaine Jourdain, un navire de 200 pieds qui a un tirant d'eau de 14 pieds et qui peut accommoder 199 passagers, on ne trouve pas ça le matin accroché à sa porte.

En dépit d'une demande en ce sens, adressée à Gibson Ship Brokers, aucun navire de ce genre n'est disponible au pays. Quant au transport de marchandises, le capitaine Jourdain demeure convaincu que l'Edgar-Jourdain, qui jauge 1,900 tonnes, avec un tirant d'eau de 16 pieds, était parfaitement adéquat pour desservir la Basse Côte-Nord.

Le contrat serait de 5 ans et le départ se ferait de Rimouski

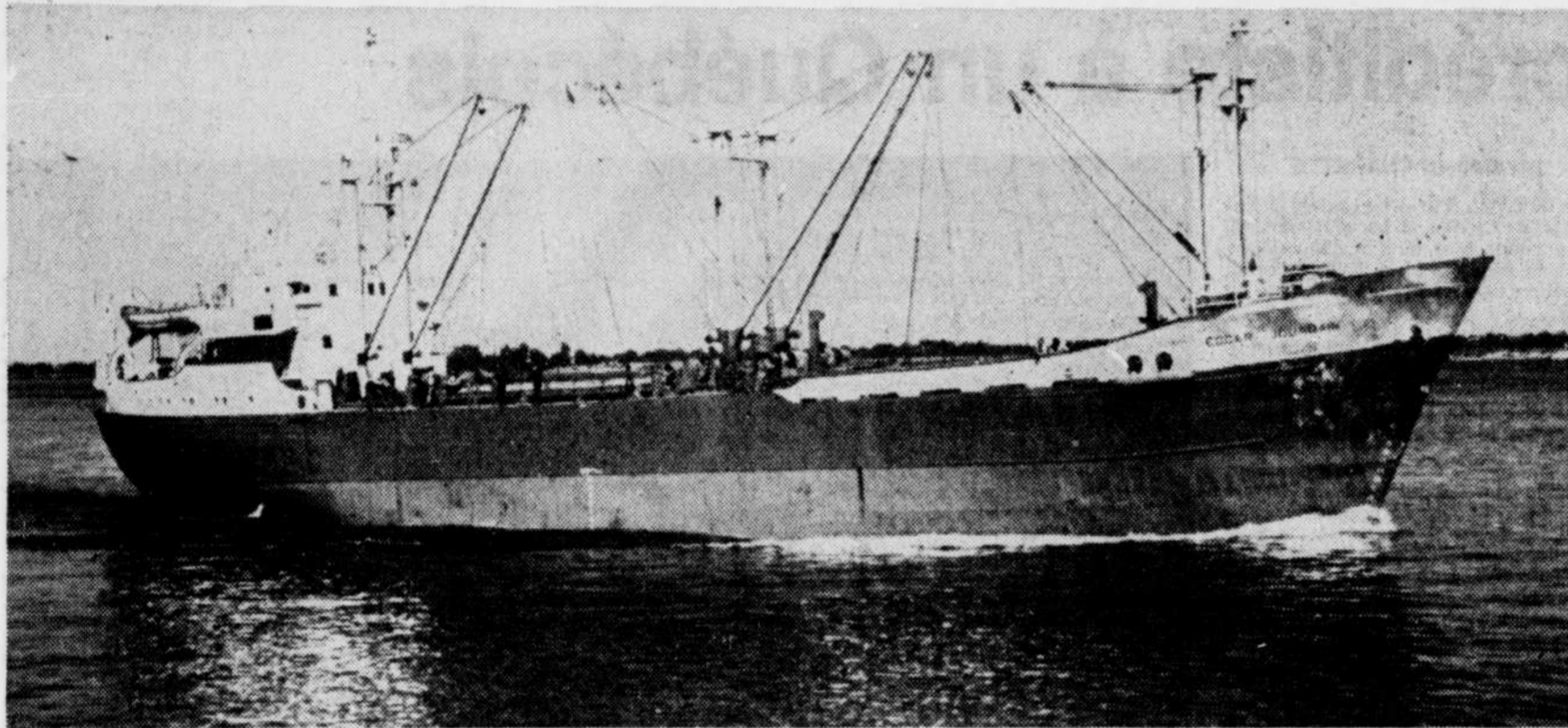
RIMOUSKI (J.-C. P.) — En dépit des récentes déclarations du député fédéral de Manicouagan, M. Gustave Blouin, il semble bien que le contrat pour la desserte maritime de la Basse Côte-Nord sera accordé pour une durée de cinq ans, et que les départs s'effectueront à compter de Rimouski comme ce fut le cas au cours des dix dernières années.

C'est du moins ce qui ressort d'une conversation avec un porte-parole du cabinet du ministre Lucien Lessard, qui affirme que les déclarations du député Blouin lui sont personnelles et qu'elles ne sont pas conformes aux échanges entre les fonctionnaires des ministères fédéral et provincial des Transports.

En effet, affirme le porte-parole,

les échanges de lettres entre le ministre des Transports du Québec et le directeur général de l'aide aux services maritimes, à Ottawa, M. Marsham, indiquent qu'aucune modification majeure ne sera apportée à ce contrat, qu'il aura une durée de cinq ans, et que les départs continueront à se faire de Rimouski. Au bureau de M. Marsham, on a confirmé que cette question relevait de la responsabilité du Québec.

Le porte-parole du ministère des Transports du Québec a de plus précisé que la seule soumission reçue, soit celle d'Agence Maritime Inc., était présentée à l'étude, et qu'il faudrait compter quelques semaines avant que la réponse soit donnée, ce qui est conforme à la coutume.



L'Edgar-Jourdain, proposé pour aller sur la Basse Côte-Nord.

Des hauts fonctionnaires se demandent comment rendre l'information municipale plus accessible aux citoyens

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Les citoyens ne reçoivent pas toutes les informations municipales, méconnaissent des services qui leur sont offerts et se perdent souvent dans les rouages de l'administration; des correctifs s'imposent si l'on veut rendre ces informations plus accessibles aux contribuables.

Telle est l'idée générale qui se dégage d'une rencontre qui a eu lieu, hier matin, entre le Cercle de presse de Sept-Îles et des hauts fonctionnaires de Sept-Îles et Port-Cartier, sous le thème de l'information municipale envers les contribuables.

Le gérant, le greffier et le directeur de la police de la ville de Sept-Îles, MM. Roger-A. Boudreau,

Georges Bélanger et Normand Lévesque, de même que le gérant et le directeur des services techniques de la ville de Port-Cartier, MM. Médard Anctil et Jean-Luc Julien, ont livré leurs opinions sur l'information municipale dans la région, de même que certains commentaires qu'ils reçoivent de citoyens concernant les activités municipales.

Tous ont insisté pour faire la distinction entre les informations politiques, qui appartiennent aux conseillers et au maire, et les informations techniques que peuvent livrer les directeurs de services municipaux.

Le greffier de Sept-Îles, M. Bélanger, a reconnu que l'adoption des règlements et diverses procédures pouvaient paraître complexes aux yeux des contribuables; c'est pour

cette raison, a-t-il dit, que les journalistes devraient séparer leurs nouvelles de leurs commentaires.

M. Bélanger considère important que les informations diffusées sur des règlements soient très précises afin de ne pas induire les citoyens en erreur, confondant les objectifs de règlements. Enfin, M. Bélanger trouve curieuse cette pratique qui veut, dans les journaux, que ce ne soit pas le journaliste qui fasse le titre de son texte. "Il y a des titres qui ne reflètent pas l'esprit des textes", a-t-il affirmé.

Pas de risque à prendre

Pour sa part, le gérant municipal de Port-Cartier, M. Médard Anctil, a avoué ne pratiquement pas avoir donné d'entrevue depuis un an parce que des informations techniques qu'il au-

rait données ont été transformées en déclarations politiques. "Quand tu sais ce que tu dis mais que tu ne sais pas ce qui va s'écrire, il n'y a pas de chance à prendre", a-t-il dit. Selon lui, on ne dit pas tout dans les nouvelles, ce qui peut fausser des choses, et l'on devrait présenter davantage l'aspect positif de certains projets ou certaines décisions. C'est essentiellement l'opinion de M. Jean-Luc Julien.

Le directeur de la police de Sept-Îles, M. Lévesque, se demande si les citoyens veulent voir autant d'accidents qu'on leur en présente dans les media.

Prenant l'exemple du service de police et incendie qui coûte plus de \$2 millions à Sept-Îles cette année, M. Lévesque croit que les media feraient un meilleur travail en décrivant les

activités du service, ce qui ferait comprendre aux payeurs de taxes qu'ils en ont vraiment pour leur argent, a-t-il expliqué en substance. En plus, il faudrait parler des nouvelles lois, afin d'informer les contribuables sur des changements susceptibles de survenir dans la région.

Agent d'information

Afin de vulgariser les règlements et de démythifier l'appareil administratif, tous reconnaissent le rôle capital que peut jouer un agent d'information entre la ville et les contribuables.

Sept-Îles a un tel agent depuis septembre dernier, M. Yves Joncas. Le gérant municipal, M. Boudreau, a expliqué que cette fonction n'était pas encore clairement définie et qu'il n'était pas établi si ce poste relevait

de la gérance ou directement des élus municipaux; ces clarifications nécessaires devraient être faites dans le courant du printemps.

"Si l'agent d'information relève de la gérance, nous devons nous appliquer à démythifier l'administration et à mieux faire connaître tous nos services", a affirmé M. Boudreau, ajoutant que "c'est notre rôle d'informer le public".

L'émission des permis de pêche au homard sera réévaluée

Afin de satisfaire des demandes de pêcheurs de homard, le gouvernement du Québec réévaluera son régime de délivrance des permis de pêche du homard en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Il portera son attention de façon toute particulière sur les critères retenus pour la délivrance des permis et sur le mécanisme de sélection des pêcheurs.

C'est le mandat qui vient d'être confié à la direction générale des pêches maritimes par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay. Le ministre responsable des pêches maritimes a souligné que les associations de pêcheurs seraient les véritables artisans de cette réévaluation.

A cet effet, les représentants des associations de pêcheurs de homard de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine présenteront leurs points de vue lors des audiences que tiendra dans le territoire maritime la direction générale des pêches au cours du mois de mars prochain.

M. Tremblay a rappelé qu'en raison de la limitation des stocks de homard, il était essentiel de contingerer cette pêche, ce qui rendait très difficile le processus de sélection des pêcheurs. Le ministre est d'avis que les pêcheurs concernés sont les plus aptes à suggérer des améliorations à ce régime.

Cette confiance exprimée envers les pêcheurs québécois est selon le ministre responsable des pêches maritimes à la base même du mouvement de décentralisation dans ce secteur.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

FPI.96019.F 13 mars 1979 1,427 ÉCRANS INSONORISÉS Garantie de soumission: \$10,000.	FPI.96017.F 13 mars 1979 20 TABLES ET 353 CHAISES DE BUREAU Garantie de soumission: \$3,000.	AIN.88070.F 20 mars 1979 SERVICES DE MICROGRAPHIE Garantie de soumission: \$3,000.
ASG.95003.F 13 mars 1979 15,000,000 FEUILLES, PAPIER À REPRODUCTION DIMENSION 8 1/2" X 11" ST101 Garantie de soumission: \$6,000.	FPI.96018.F 20 mars 1979 745 CLASSEURS, 285 ARMOIRES ET 195 CAISSONS Garantie de soumission: \$20,000.	AMR.90029.F 13 mars 1979 2 CHARIOTS ÉLÉVATEURS AVEC MOTEUR À GAZ PROPANE CAPACITÉ: 5,000 LB. Garantie de soumission: \$4,000.

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTREAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863.
La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues. Le secrétaire, M.-A. DEMERS.

DECISION

Ottawa, le 13 février 1979

À la suite de l'audience publique tenue à Québec (Québec) à partir du 7 novembre 1978, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes annonce la décision suivante.

Décision CRTC 79-140

QUEBEC (QUEBEC) - 781156500

Campus Laval FM Inc.

Demande présentée en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CKRL-MF Québec (Québec) qui expire le 31 mars 1979.

Décision: APPROUVEE

Le Conseil renouvelle cette licence du 1er avril 1979 au 31 mars 1984 aux conditions qui y seront spécifiées.

Le Conseil a évalué le rendement du titulaire pour la durée de la licence actuelle en tenant compte des principes généraux énoncés dans la première étape d'implantation de la politique MF et a noté les efforts louables du titulaire afin de s'y conformer.

Dans la décision CRTC 78-519, le Conseil n'hésitait pas à citer l'expérience de CKRL-FM en exemple et invitait particulièrement les entreprises de radiodiffusion de Québec à apporter une contribution tangible aux activités de cette station. Le Conseil continuera à suivre avec attention le développement et la contribution des autres radiodiffuseurs à cet égard.

Décision CRTC 79-141

LA POCAÏÈRE (QUEBEC) - 781756200

Radio La Pocatière Ltée

Demande présentée en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CHGB-FM La Pocatière (Québec) qui expire le 31 mars 1979.

Décision: APPROUVEE

Le Conseil renouvelle cette licence du 1er avril 1979 au 31 mars 1984 aux conditions qui y seront spécifiées. CHGB-FM est une station affiliée au réseau de radio MF de langue française de la Société Radio-Canada et retransmet intégralement les émissions de CBV-FM Québec (Québec).

J.G. Patenaude
Secrétaire général intérimaire



Commission Scolaire La Jeune Lorette

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SCOLAIRE LA JEUNE LORETTE
COMTE CHAUVEAU

APPEL D'OFFRES

La Commission Scolaire La Jeune Lorette recevra jusqu'à 14h00 heures, le 19 mars 1979, à 184, rue Racine, Loretteville, Qué. G2B 1E3, des soumissions sous enveloppes scellées pour l'achat de mobilier, appareillage, outillage et fournitures pour l'école La Chaudière.

PROJETS (PHASE 1) 1978-1979

- A-1 Mobilier scolaire et d'administration
- A-2 Mobilier métallique
- A-4 Mobilier métallique de bibliothèque
- A-5-4 Équipement d'entretien
- A-5-8 Équipement divers (autres)
- A-5-9 Musique
- F Commerce et secrétariat
- O Éducation physique (équipement)
- Q Éducation physique (fournitures)
- Q Audio-visuel
- S Audio-visuel (chambre noire)

Les soumissionnaires sont priés de ne demander que les sections qui peuvent les intéresser.

Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers de charges et les formulaires de soumissions à remplir pour chacun des projets à partir du 26 février 1979, en s'adressant à Monsieur Pierre Lachance (Service de l'Équipement), 184, rue Racine, Loretteville, Qué. G2B 1E3 (418-842-0231).

Les soumissions seront ouvertes, en présence des représentants de la Commission Scolaire La Jeune Lorette et des soumissionnaires intéressés, à l'heure limite de la réception des soumissions.

Chaque soumissionnaire remettra sa soumission sur le formulaire préparé à cette fin par la Commission Scolaire, auquel il faudra joindre un chèque visé ou un bon de garantie équivalent à au moins 5% du montant total de sa soumission, si celle-ci dépasse \$5,000. La soumission sera remise dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin.

Les soumissionnaires pour être conformes, devront être valables pour une période de soixante (60) jours et devront être déposées à l'endroit indiqué et pour l'heure fixée.

La Commission Scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

DONNE A LORETTEVILLE, ce 16 février 1979.

GILLES PAGEAU
Directeur de l'Équipement
JEAN-MARIE PEPIN
Directeur Général

dans nos régions



Les maires et la sécurité

Plusieurs maires et des hauts fonctionnaires venant de toutes les régions du pays ont participé récemment à une conférence organisée par Planification d'urgence Canada, à Arnprior, en Ontario. Ces conférences visent à sensibiliser les élus à leurs responsabilités dans les situations d'urgence. Le maire R. Corriveau, de Saint-Raymond, debout à gauche, participait à ces travaux en compagnie de collègues provenant de Saint-Louis-de-France, Louiseville, Saint-Léonard et St-Ubaldo qui l'accompagnent, dans l'ordre, de gauche à droite.

Aide aux chantiers

QUEBEC — Le gouvernement du Québec entend compenser, le plus rapidement possible, les effets de la disparition du chantier maritime de Gaspé, qui a été complètement détruit par un incendie mardi dernier. L'adjointe parlementaire aux pêcheries, Mme Denise Leblanc, a précisé que la direction générale des pêches maritimes renouvellera la semaine prochaine les représentants des Pêcheurs unis du Québec, propriétaires du chantier sinistré, afin d'apporter des correctifs immédiats aux pertes d'emploi et de constructions navales consécutives à l'incendie. Il est primordial, selon Mme Leblanc, de continuer le programme de renouvellement de la flotte de pêche au Québec, qui est en vigueur depuis deux ans, et pour lequel le chantier de Gaspé apportait une contribution essentielle. L'adjointe parlementaire a rappelé que l'arrêt subit des activités au chantier de Gaspé perturbait la construction d'une dizaine d'unités de pêche dont six chalutiers, entraînant ainsi la mise à pied de quarante travailleurs gaspésiens. La direction générale des pêches maritimes cherche, dans un premier temps, à faire reconstruire les bateaux détruits lors de l'incendie et à reconstituer, à moyen terme, l'industrie de la construction navale en Gaspésie.

Cinq nouveaux médecins

HAUTERIVE — Le dernier bulletin du CRSSS de la Côte-Nord annonce que cinq nouveaux médecins s'installeront sur la Côte-Nord, cette année. Il s'agit de jeunes boursiers qui, en fonction du type de bourse reçue, devront travailler dans la région pour des périodes variables et obligatoires. Deux de ces médecins iront à l'Hôtel-Dieu de Hauterive, deux à l'hôpital des Sept-Îles, et un à l'hôpital de Baie-Comeau. Cette répartition a été opérée par le ministère en tenant compte des recommandations qui lui ont été faites.

Radio-Canada à St-Georges

C'est le jeudi 1er mars 1979 qu'entrera en ondes la radio de Radio-Canada à Saint-Georges de Beauce. Dans le cadre du plan de remplacement des affiliés de la radio, Radio-Canada a établi et maintiendra dorénavant un émetteur à Saint-Georges de Beauce. L'émetteur diffusera la programmation AM de CBV, le jour, les meilleures émissions de CBV-FM, en soirée de même que toutes les parties de hockey non télévisées auxquelles participent les Canadiens de Montréal, au Forum et à l'étranger. Toutes les émissions dont il est ici question pourrout

être captées sur la bande FM, au 96,7. La diffusion de la programmation AM sur bande FM en mono ayant été adoptée à cause de l'absence de bonnes fréquences encore utilisables sur la bande AM.

Député Baril hospitalisé

BOIS-FRANCS — Le député péquiste du comté d'Arthabaska à l'Assemblée nationale, M. Jacques Baril, est en convalescence pour une période d'un mois après avoir été hospitalisé, la semaine dernière, à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, suite à une défaillance cardiaque.

Projets d'habitation

QUEBEC — La Société d'habitation du Québec a autorisé la construction de deux projets d'habitation dans les municipalités suivantes: Saint-Georges (Beauce-sud): 24 logements pour familles à faible revenu. Le contrat de construction a été signé avec l'entreprise "Hervé Pomerleau Inc.". Le projet devrait être parachevé en janvier 80. Deschailons-sur-Saint-Laurent (Lotbinière): 13 logements pour personnes retraitées. Le contrat de construction a été signé avec l'entreprise "Construction Cloutier et Fils Inc.". Le projet devrait être parachevé l'automne prochain.

HAUTERIVE — Le directeur général de l'hôpital de Sept-Îles, M. Jean-Marc Maloney, deviendra directeur des programmes du Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) de la Côte-Nord, à compter du 1er mars. Ces dernières années, M. Maloney fut aussi membre du conseil d'administration du CRSSS, ainsi que de la Commission administrative des centres hospitaliers.

Théâtre d'amateurs

RIMOUSKI — Le Conseil des loisirs de l'Est du Québec vient de soumettre au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, un important projet de développement du théâtre d'amateurs dans l'Est du Québec. Ce projet fait suite à la création, au début du mois, d'un comité ad hoc qui vise à réaliser deux rencontres des intervenants en théâtre de la région, en mai. S'il était accepté, ce programme permettrait la tenue de sessions d'animation en théâtre en milieu rural, de mai à novembre 1979, et la réalisation d'un colloque régional, à l'automne 1979. Ce projet se terminerait par la réalisation, en mars 1980, d'un festival régional de théâtre regroupant la majorité des différentes catégories de troupes (métier, étudiants, de loisirs) de la région. La subvention demandée au Haut-Commissariat pour la réalisation est de \$10,350 et le CLEQ espère recevoir la réponse du Haut-Commissariat au début d'avril.

2,500 athlètes participeront aux Jeux d'hiver du Québec

THETFORD MINES — Les finales des Jeux d'hiver du Québec qui se dérouleront à Thetford Mines du 29 février au 9 mars 1980, attireront la participation de 2,500 athlètes dans 19 disciplines.

Le comité local d'organisation a accepté en entier la programmation suggérée par la Société des Jeux du Québec Inc. après en être venu à la conclusion que son budget, les équipements disponibles et la capacité d'accueil des participants lui permettraient de répondre aux attentes de l'organisme provincial.

Les compétitions seront le badminton, le ballon sur glace, le ballon panier, le ballon volant, la boxe, le curling, l'escrime, la gymnastique, l'haltérophilie, le hand-ball, le judo, le karaté, la lutte, la nage synchronisée, le patinage artistique, le patinage libre, le ski alpin, le ski de fond et le tennis de table.

3,000 aides bénévoles

Présidé par M. Louis-Philippe Boucher, le comité organisateur des Jeux compte sur l'aide bénévole de 2,500 à 3,000 personnes pour relever le défi avec un budget d'environ \$600,000. Le conseil exécutif se compose de, outre

M. Boucher, MM. Jean-Marie Gagné, Fernand Daigle, Emilien Vachon, Marc-André Roy, Claude Desrosiers, Michel Cyr, André Deblois, Grégoire Nadeau, Peter Whitcomb, Martin Beudjack, Régis Allaire, Maurice Boulet, Stanley Trenfield, Maurice Fortier, Mmes Denise Giguère, Thérèse Ouellet et Mlle Edith Lessard.

La coordination générale de l'organisation de ces jeux sera assumée par M. Yvon Meilleur, conseiller municipal et conseiller pédagogique en éducation physique au service de la Commission scolaire de Thetford.

M. Meilleur est secondé dans sa tâche par cinq coordonnateurs de secteurs, soit MM. Fernand Sylvain, conseiller pédagogique en éducation physique et sports à la Commission scolaire régionale de l'Amiante (programmation sportive); Gaston Gagné, trésorier de la ville de Thetford (service aux participants); Ghislain Vachon, enseignant au cégep de Thetford (activités culturelles); Henri Thérien, conseiller municipal de Thetford et enseignant à la régionale de l'Amiante (accueil); et Dr Jacques Pluze, responsable des services de santé.

Par ailleurs, la Société des Jeux du Québec vient de refuser au Conseil des loisirs de l'Est du Québec (CLEQ), les budgets supplémentaires demandés pour mettre en place le nouveau volet participatif des Jeux de l'Est.

Dans une lettre qu'elle a adressée au président du CLEQ, M. Jean-Louis Desrosiers, la Société des Jeux explique qu'il lui est impossible de donner suite aux demandes de l'Est du Québec, parce que le ministre Claude Charron, n'a pas donné suite à ses engagements. On se rappellera en effet que lors d'une conférence de presse qu'il donnait pendant les jeux provinciaux de Joliette, l'été dernier, le ministre avait annoncé qu'il remettrait aux régions, les montants initialement prévus pour la finale provinciale d'hiver qui a été éliminée. Or, depuis ce temps, malgré tous les projets présentés par chaque région, il n'a toujours pas voulu donner suite à son engagement, dit l'informateur du CLEQ.

C'est suite aux résultats de sa réévaluation des Jeux de l'Est, que le conseil avait présenté une demande de budget spécial de \$26,500.

LE SOLEIL et **CHRC** vous offrent

"de vraies vacances"

dans le Sud

en collaboration avec Sunflight

8 VOYAGES POUR 2 PERSONNES

(durée d'une semaine) attribués à raison d'un par semaine

du 19 février au 16 avril.

CHOIX DES DESTINATIONS SUIVANTES:

FLORIDE, BAHAMAS, CUBA, BARBADE et autres îles des Antilles inscrites au catalogue Sunflight

HATEZ-VOUS DE PARTICIPER!

Et gagnez l'un de ces merveilleux voyages d'une durée de 7 jours, pour deux personnes, destination à votre choix exclusivement sur les vols non-lisés SUNFLIGHT, selon les termes et conditions du magazine SUNFLIGHT. Egalement, \$100 d'argent de poche par couple.

SURVEILLEZ LE SOLEIL ET

ECOUTEZ **CHRC**

Des coupons de participation seront publiés tous les jours. Vous pouvez en envoyer autant que vous le désirez. Chaque jour, entre midi et 14 heures, dans le cadre de l'émission de l'animateur ANDRÉ PAILLE de CHRC, nous procéderons au tirage de 5 lettres. Le nom du gagnant de la semaine sera connu tous les vendredis à 13h45 et sera tiré au hasard parmi les 25 coupons éligibles de la semaine.

conditions du concours:

- 1- Vous pouvez participer en remplissant les coupons publiés dans LE SOLEIL. Postez-les ou venez les déposer au journal Le Soleil ou à CHRC (pas de photocopies).
- 2- Si votre coupon est tiré, vous devrez répondre correctement à une question mathématique.
- 3- Les employés du SOLEIL, de CHRC et de SUNFLIGHT, ainsi que les membres de leur famille immédiate, ne sont pas éligibles. Seules les personnes de 18 ans et plus peuvent participer.
- 4- Il y aura tirage d'un voyage pour deux personnes par semaine, durant huit semaines consécutives.
- 5- Les voyages devront être effectués entre le 1er mai et le 15 décembre 1979, en fonction des disponibilités.
- 6- Les billets gagnants ne seront pas transférables ni remboursables.
- 7- Une personne ne pourra gagner plus d'un voyage.



REMPLISSEZ CE COUPON ET POSTEZ-LE A L'ADRESSE INDIQUEE

coupon de participation

NOM _____
 ADRESSE _____
 CODE POSTAL _____ TEL: _____

ADRESSEZ COMME SUIV:

CONCOURS
 "DE VRAIES VACANCES"
 C.P. 15800
 QUEBEC,
 QUE. G1K 8A8

Le "gros gin" appartient aux "régionaux" du Québec

MONTREAL (PC) — La liqueur la plus connue au Québec n'a pas encore pénétré le marché montréalais. On dit pourtant qu'elle est sans pareil dans le monde. On dit aussi que... et que... Mais que ne dit-on pas. Bref, pour ceux qui ne l'auraient pas deviné, il s'agit du gros gin.

Rien à voir avec le dry gin, explique John Lynch-Staunton, président de John de Kuyper and Son of Canada. C'est, dit-il, comme vouloir comparer des dollars canadiens avec des dollars américains. Que cela est bien dit, surtout par les temps qui courent.

Bien que les deux gins soient faits de baies de genièvre, leurs procédés de fabrication sont totalement différents. Et la vraie différence réside dans la saveur. "Un gin corsé", voilà le terme préféré du patron. Un liquide qui remonte son homme, houlala.

Mais, fait-il remarquer, à dire vrai il n'y a rien de "gros" à propos du genièvre. Et celui qui s'envoie un p'tit verre derrière la cravate n'est pas forcément "épais". Le genièvre titre 80 degrés, 40 pour 100 d'alcool, comme la plupart des autres spiritueux forts, dry gin compris.

Une drôle de réputation

Mais il a une réputation de "boisson des sportifs" depuis au moins 200 ans au Québec. Même qu'un publicitaire québécois bien connu, Jacques Bouchard, pour ne pas le nommer, va jusqu'à dire qu'il s'agit là d'une expression qui désigne un complexe collectif d'infériorité des Canadiens français.

D'après M. Lynch-Staunton, l'idée que l'on se fait à propos des spiritueux est si ancrée dans les esprits que peu de femmes en boivent, du moins pas en public.

La maison de Kuyper, qui vend 65 pour 100 du genièvre consommé au Québec, est impatiente de pénétrer un marché plus vaste. Le buveur de gros gin, c'est l'homme de la classe moyenne. Son âge: la vingtaine bien sonnée.

La part du marché que s'est taillée de Kuyper a grossi, mais le marché s'est stabilisé depuis quelques années. Bols, son plus grand concurrent, ne prend que 9 pour 100 du gâteau.

Montréal boude le gin

Plus de 95 pour 100 du genièvre vendu au Canada va au Québec mais, chose étonnante, presque rien de ce pourcentage ne s'écoule à Montréal. Comment cela?

Au dire de son président, de Kuyper a dépensé un argent fou pour faire une percée dans le marché montréalais, par une publicité massive dans le métro et ailleurs.

Les distillateurs nord-américains dépensent de plus en plus en publicité pour freiner la vogue des spiritueux importés. Chez de Kuyper, on garde le secret sur les dépenses de publicité. Mais aux États-Unis, les chiffres de 1977 révèlent que les distillateurs américains ont engouffré cette année-là \$210 millions dans la promotion de leurs produits.

Voyons un peu, Lynch-Staunton, qui est ce monsieur? Ce nom n'est tout de même pas inconnu des Mont-

réalais. Cherchons. Lynch-Staunton... Eureka, c'est un ancien membre du comité exécutif de la ville, l'ancien bras droit de Monsieur le maire Jean Drapeau. Il dirige les destinées de la maison de Kuyper depuis septembre dernier.

Incidemment, à l'instar de la plupart des Canadiens anglais, le président de la maison de Kuyper ne porte jamais un verre de gin à ses lèvres. De quoi rendre furieux le capitaine Haddock, tonnerre de Brest.

ERRATUM dans notre annonce de la FOIRE du DISQUE mercredi, 21 février

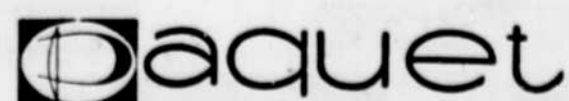
il a été omis de spécifier que les mini-cassettes et 8 pistes, sont disponibles

A PRIX DIFFERENTS

Bee Gees, cartouches 8 pistes et mini-cassettes **6⁹⁹**

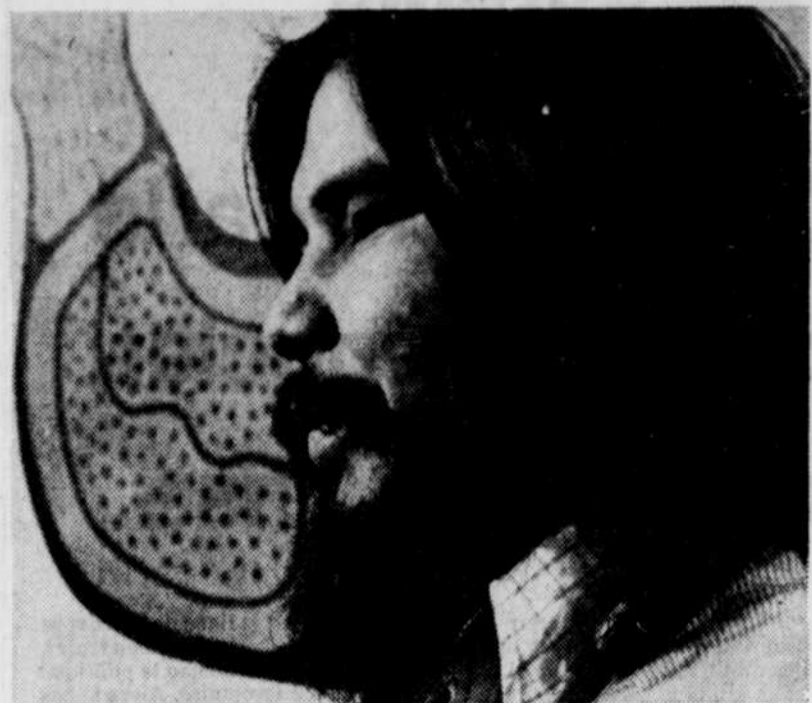
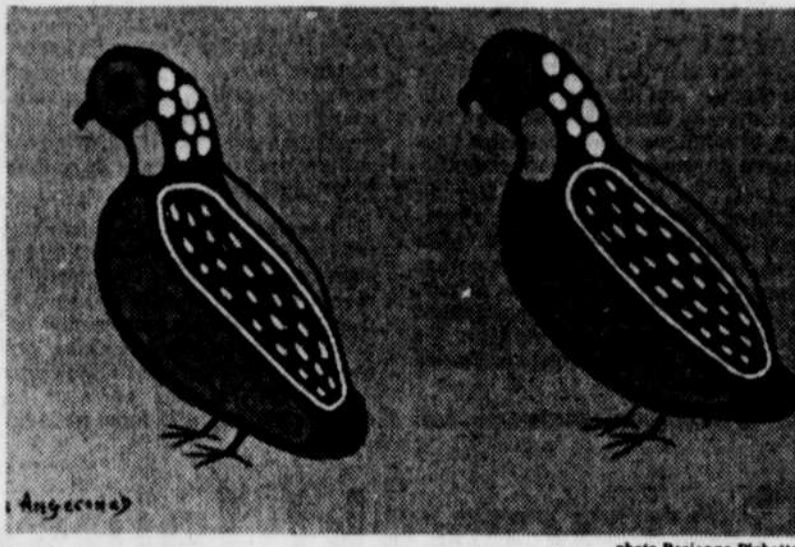
Star Mania, cartouches 8 pistes et mini-cassettes **8⁹⁹**

Succès populaires, cartouches 8 pistes et mini-cassettes **6⁹⁹**



le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-



Deux toiles du jeune peintre indien; celle de gauche est l'explication d'une légende considérée comme faisant partie des fondements de la croyance indienne et tenue "taboue" par les anciens.

Le peintre Ojibway Allen Angeconeb

photo Rosianne Pichette

Baie-Saint-Paul

Exposition sur la culture indienne réorganisée

par France DESJARDINS
(collaboration spéciale)

BAIE-SAINT-PAUL — Jusqu'à la fin du mois de février, le centre d'art de Baie-Saint-Paul offre à la curiosité des véritables amateurs d'oeuvres d'art une exposition exclusive signée Allen Angeconeb, un jeune peintre indien de 23 ans.

Cette exposition aurait sans

doute moins d'importance si le jeune peintre avait déjà exposé au Québec, mais c'est à Baie-Saint-Paul que revient le privilège d'avoir en première un témoignage de la culture de la tribu Ojibway, du nord de l'Ontario.

Renaissance

Le jeune indien fait partie de ce qu'il nomme "the woodland school of art", école fondée par un certain Norval Morrisseau et qui touche les croyances de quelque 35.000 In-

diens de trois tribus différentes. Les membres de cette école se sont donné le mandat de réorganiser la culture indienne, laquelle a été brisée par certains clichés et par l'influence de la culture nord-américaine. L'oeuvre de Allen Angeconeb a ceci de particulier qu'elle orce le respect et l'admiration de qui s'intéresse de près à l'évolution de l'art. Les peintures exposées sont très belles, absolument

pas naïves comme on pourrait le penser et ce, à cause d'une population commerciale de l'art indien.

L'artiste peint presque toujours des légendes qu'il regroupe en trois catégories: la mythologie, les croyances profondes des gens de sa tribu de même que certaines légendes populaires. En faisant partie de cette nouvelle école, Allen Angeconeb est même allé beaucoup plus loin en décrivant au moyen de la peinture des légendes qui considérées comme faisant partie des fon-

tements de la croyance indienne et par le fait même tenues "taboues" par les anciens des tribus concernées.

Allen Angeconeb expose à Baie-Saint-Paul non pas dans le but de vendre ses toiles, mais avec l'idée de faire connaître la civilisation Ojibway. Il consacre sa vie à la culture indienne et avoue lui-même ne pas avoir envie de vendre sa culture indienne et avoue lui-même ne pas avoir envie de vendre ses peintures, ce qui ne peut manquer de mettre

les visiteurs à l'aise.

Cette exposition intéressera d'autant plus les amateurs que ce genre de peintures n'est connu que dans les milieux anglophones de Montréal, mais pas encore ailleurs.

La présentation des oeuvres d'Allen Angeconeb au centre d'art de Baie-Saint-Paul suit de près l'exposition itinérante du Musée d'art contemporain qui a connu un succès sérieux dans le Québec régional.

Comté de Portneuf

Mise en place de l'infrastructure du pénitencier

par Gérard ROCHETTE
(collaboration spéciale)

DONNACONA — La deuxième phase du projet de construction du pénitencier à sécurité moyenne de Donnacona dans le comté de Portneuf est en réalisation.

Les travaux, au coût de \$1,053,000 sont exécutés par la firme Les Constructions Saint-Laurent. Ils consistent en la mise en place de l'infrastructure, tel que route de contour, égouts sanitaire et pluvial, déboisement, etc.

La construction de bâtiment n'est pas prévue durant cette deuxième phase. Celle-ci figurera lors de la phase trois qui sera entreprise tôt au printemps prochain.

Mentionnons que ce délai est attribuable aux changements apportés au

projet. On sait que le centre de détention de Donnacona aura une capacité de 350 détenus, soit 100 de plus que le projet original, ce qui aura pour effet de faire passer le coût de \$20 à \$25 millions.

Par ailleurs, le nombre d'emplois permanents qui sera créé se chiffrera à 310 comparativement à 252 prévu au départ.

Présentement les architectes procèdent à la modification des plans et devis et c'est dans un mois environ que le nouveau programme des travaux sera connu.

On sait que l'importance accrue accordée au pénitencier de Donnacona provoquera une plus longue période de réalisation. Prévue pour être complétée originalement à l'été 1980, les travaux le seront maintenant en mars 1982. Pour les autorités fédérales

ce changement à l'échéancier du projet de Donnacona est normal dans les

circonstances compte tenu des modifications apportées.

Précisons qu'il y a présentement des travaux complétés pour une valeur

d'environ \$1,700,000 sur des contrats totalisant quelque \$2,253,000.

Baie-Saint-Paul: vente du centre commercial

par France DESJARDINS
(collaboration spéciale)

BAIE-SAINT-PAUL — Les anciens propriétaires du premier centre commercial à être construit à Baie-Saint-Paul, MM. Jean-Louis et Jean-Joseph Simard, ont annoncé tout dernièrement que les transactions en vue de la vente de celui-ci sont complétées. Les nouveaux propriétaires du centre commercial sont représentés par la compagnie HLP, de Saint-Georges de Beauce, présidée par M. Hervé Pomerleau qui a collaboré à la construction de l'entreprise "Le Village" de Baie-Saint-Paul.

Même s'il nous a été impossible d'obtenir les chiffres exacts de la transaction, nous avons appris de source sûre que les hommes d'affaires charlevoisiens ont effectué une perte au moment de la vente, perte représentant les séqueles financiers d'une affaire malheureuse que les propriétaires avaient tenté de compenser par la construction du centre d'achats.

Agrandir

Tant qu'aux nouveaux propriétaires, ils ont annoncé par l'entremise de Mme Judith Lessard-Brochu, gérante du centre d'achats de Place centre-ville à Saint-Georges, et M. Jean-Pierre

Bégin, représentant du propriétaire, qu'agrandir le centre commercial entrerait dans leurs vues et que l'on se préparait à souligner activement le premier anniversaire de l'entreprise. Par ailleurs, les deux représentants

ont ajouté qu'ils verraient, au cours des prochains mois, à louer les sept emplacements encore vacants en choisissant des commerçants susceptibles de s'entendre avec les locataires actuels.

Les péquistes de la Beauce se réunissent demain à Saint-Joseph

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-JOSEPH — Les délégués qui participeront au congrès annuel du Parti québécois de Beauce-Nord, se répartiront en quatre ateliers pour discuter de la vie politique, de l'agriculture, de la condition féminine et d'autres sujets.

En communiquant ces renseignements au SOLEIL, le président Jean-Guy Breton a révélé que ce congrès annuel aura lieu, demain le 24, à compter de 9h, dans des locaux de la polyvalente Veilleux à Ville Saint-Joseph de Beauce.

Selon M. Breton, "ce congrès a pour but de connaître les opinions des membres et sympathisants du parti sur le programme du parti et de son avenir."

"Les résolutions qui émaneront de ces discussions en ateliers, a-t-il dit, seront envoyées aux hautes instances du parti et serviront à préparer le congrès régional de Québec en mars, ainsi que le congrès national de mai, lequel aura lieu également à Québec."

Comme l'a souligné Jean-Guy Breton, "ce sera lors d'une assemblée plénière que les délégués et participants pourront approuver, rejeter ou modifier les différentes résolutions adoptées en atelier."

De plus, on procédera au choix d'une douzaine de délégués pour le congrès national de mai, ainsi que pour le congrès régional de mars à Québec.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

<p>FPI.96019.F 13 mars 1979 1,427 ÉCRANS INSONORISÉS Garantie de soumission: \$10,000.</p>	<p>FPI.96017.F 13 mars 1979 20 TABLES ET 353 CHAISES DE BUREAU Garantie de soumission: \$3,000.</p>	<p>AIN.88070.F 20 mars 1979 SERVICES DE MICROGRAPHIE Garantie de soumission: \$3,000.</p>
<p>ASG.95003.F 13 mars 1979 15,000,000 FEUILLES, PAPIER A REPRODUCTION DIMENSION 8 1/2" X 11" ST101 Garantie de soumission: \$6,000.</p>	<p>FPI.96018.F 20 mars 1979 745 CLASSEURS, 285 ARMOIRES ET 195 CAISSONS Garantie de soumission: \$20,000.</p>	<p>AMR.90029.F 13 mars 1979 2 CHARIOTS ÉLÉVATEURS AVEC MOTEUR À GAZ PROPANE CAPACITÉ: 5,000 LB. Garantie de soumission: \$4,000.</p>

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTREAL, QUE., CANADA H2Z 1A4
Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

DECISION

Ottawa, le 13 février 1979

A la suite de l'audience publique tenue à Québec (Québec) le 7 novembre 1978, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes annonce la décision suivante.

Décision CRTC 79-140
QUEBEC (QUEBEC) - 781156500
Campus Laval FM Inc.
Demande présentée en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CKRL-MF Québec (Québec) qui expire le 31 mars 1979.

Décision: APPROUVEE
Le Conseil renouvelle cette licence du 1er avril 1979 au 31 mars 1984 aux conditions qui y seront spécifiées.

Le Conseil a évalué le rendement du titulaire pour la durée de la licence actuelle en tenant compte des principes généraux énoncés dans la première étape d'implantation de la politique MF et a noté les efforts louables du titulaire afin de s'y conformer.

Dans la décision CRTC 78-519, le Conseil n'hésitait pas à citer l'expérience de CKRL-FM en exemple et invitait particulièrement "les entreprises de radiodiffusion de Québec à apporter une contribution tangible aux activités de cette station". Le Conseil continuera à suivre avec attention le développement et la contribution des autres radiodiffuseurs à cet égard.

Décision CRTC 79-141
LA POCATIERE (QUEBEC) - 781756200
Radio La Pocatière Ltée
Demande présentée en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CHGB-FM La Pocatière (Québec) qui expire le 31 mars 1979.

Décision: APPROUVEE
Le Conseil renouvelle cette licence du 1er avril 1979 au 31 mars 1984 aux conditions qui y seront spécifiées. CHGB-FM est une station affiliée au réseau de radio MF de langue française de la Société Radio-Canada et retransmet intégralement les émissions de CBV-FM Québec (Québec).

J.G. Patenaude
Secrétaire général intérimaire

Commission Scolaire
La Jeune Lorette

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE SCOLAIRE LA JEUNE LORETTE
COMTE CHAUVEAU

APPEL D'OFFRES

La Commission Scolaire La Jeune Lorette recevra jusqu'à 14:00 heures, le 19 mars 1979, à 184, rue Racine, Loretteville, Qué. G2B 1E3, des soumissions sous enveloppes scellées pour l'achat de mobilier, appareillage, outillage et fournitures pour l'école La Chaudière.

PROJETS (PHASE I) 1978-1979

A-1 Mobilier scolaire et d'administration
A-2 Mobilier métallique
A-4 Mobilier métallique de bibliothèque
A-5-4 Equipement d'entretien
A-5-8 Equipement divers (autres)
A-5-9 Musique
F Commerce et secrétariat
O Education physique (équipement)
Q Education physique (fournitures)
Q Audio-visuel
S Audio-visuel (chambre noire)

Les soumissionnaires sont priés de ne demander que les sections qui peuvent les intéresser.

Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers de charges et les formulaires de soumissions à remplir pour chacun des projets à partir du 26 février 1979, en s'adressant à Monsieur Pierre Lachance (Service de l'Équipement), 184, rue Racine, Loretteville, Qué. G2B 1E3 (418-842-0231).

Les soumissions seront ouvertes, en présence des représentants de la Commission Scolaire La Jeune Lorette et des soumissionnaires intéressés, à l'heure limite de la réception des soumissions.

Chaque soumissionnaire remettra sa soumission sur le formulaire préparé à cette fin par la Commission Scolaire, auquel il faudra joindre un chèque visé ou un bon de garantie équivalent à au moins 5% du montant total de sa soumission, si celle-ci dépasse \$5,000.

La soumission sera remise dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin.

Les soumissionnaires pour être conformes, devront être valables pour une période de soixante (60) jours et devront être déposés à l'endroit indiqué et pour l'heure fixée.

La Commission Scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

DONNE A LORETTEVILLE, ce 16 février 1979.

GILLES PAGEAU
Directeur de l'Équipement
JEAN-MARIE PEPIN
Directeur Général

dans nos régions



Les maires et la sécurité

Plusieurs maires et des hauts fonctionnaires venant de toutes les régions du pays ont participé récemment à une conférence organisée par Planification d'urgence Canada, à Arnprion, en Ontario. Ces conférences visent à sensibiliser les élus à leurs responsabilités dans les situations d'urgence. Le maire R. Corriveau, de Saint-Raymond, debout à gauche, participait à ces travaux en compagnie de collègues provenant de Saint-Louis-de-France, Louiseville, Saint-Léonard et St-Ubalde qui l'accompagnent, dans l'ordre, de gauche à droite.

Aide aux chantiers

QUEBEC — Le gouvernement du Québec entend compenser, le plus rapidement possible, les effets de la disparition du chantier maritime de Gaspé, qui a été complètement détruit par un incendie mardi dernier. L'adjointe parlementaire aux pêcheries, Mme Denise Leblanc, a précisé que la direction générale des pêches maritimes rencontrera la semaine prochaine les représentants des Pêcheurs unis du Québec, propriétaires du chantier sinistré, afin d'apporter des correctifs immédiats aux pertes d'emploi et de constructions navales consécutives à l'incendie. Il est primordial, selon Mme Leblanc, de continuer le programme de renouvellement de la flotte de pêche au Québec, qui est en vigueur depuis deux ans, et pour lequel le chantier de Gaspé apportait une contribution essentielle. L'adjointe parlementaire a rappelé que l'arrêt subit des activités au chantier de Gaspé perturbait la construction d'une dizaine d'unités de pêche dont six chalutiers, entraînant ainsi la mise à pied de quarante travailleurs gaspésiens. La direction générale des pêches maritimes cherche, dans un premier temps, à faire reconstruire les bateaux détruits lors de l'incendie et à reconstruire, à moyen terme, l'industrie de la construction navale en Gaspésie.

Cinq nouveaux médecins

HAUTERIVE — Le dernier bulletin du CRSSS de la Côte-Nord annonce que cinq nouveaux médecins s'installeront sur la Côte-Nord, cette année. Il s'agit de jeunes boursiers qui, en fonction du type de bourse reçue, devront travailler dans la région pour des périodes variables et obligatoires. Deux de ces médecins iront à l'Hôtel-Dieu de Hauterive, deux à l'hôpital des Sept-Iles, et un à l'hôpital de Baie-Comeau. Cette répartition a été opérée par le ministère en tenant compte des recommandations qui lui ont été faites.

Radio-Canada à St-Georges

C'est le jeudi 1er mars 1979 qu'entrera en ondes la radio de Radio-Canada à Saint-Georges de Beauce. Dans le cadre du plan de remplacement des affiliés de la radio, Radio-Canada a établi et maintiendra dorénavant un émetteur à Saint-Georges de Beauce. L'émetteur diffusera la programmation AM de CBV, le jour, les meilleures émissions de CBV-FM, en soirée de même que toutes les parties de hockey non télévisées auxquelles participent les Canadiens de Montréal, au Forum et à l'étranger. Toutes les émissions dont il est ici question pourront

être captées sur la bande FM, au 96,7. La diffusion de la programmation AM sur bande FM en mono ayant été adoptée à cause de l'absence de bonnes fréquences encore utilisables sur la bande AM.

Député Baril hospitalisé

BOIS-FRANCS — Le député péquiste du comté d'Arthabaska à l'Assemblée nationale, M. Jacques Baril, est en convalescence pour une période d'un mois après avoir été hospitalisé, la semaine dernière, à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, suite à une défaillance cardiaque.

Projets d'habitation

QUEBEC — La Société d'habitation du Québec a autorisé la construction de deux projets d'habitation dans les municipalités suivantes: Saint-Georges (Beauce-sud): 24 logements pour familles à faible revenu. Le contrat de construction a été signé avec l'entreprise "Hervé Pomerleau Inc.". Le projet devrait être parachevé en janvier 80. Deschailons-sur-Saint-Laurent (Lotbinière): 13 logements pour personnes retraitées. Le contrat de construction a été signé avec l'entreprise "Construction Cloutier et Fils Inc.". Le projet devrait être parachevé l'automne prochain.

HAUTERIVE — Le directeur général de l'hôpital de Sept-Iles, M. Jean-Marc Maloney, deviendra directeur des programmes du Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) de la Côte-Nord, à compter du 1er mars. Ces dernières années, M. Maloney fut aussi membre du conseil d'administration du CRSSS, ainsi que de la Commission administrative des centres hospitaliers.

Théâtre d'amateurs

RIMOUSKI — Le Conseil des loisirs de l'Est du Québec vient de soumettre au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, un important projet de développement du théâtre d'amateurs dans l'Est du Québec. Ce projet fait suite à la création, au début du mois, d'un comité ad hoc qui vise à réaliser deux rencontres des intervenants en théâtre de la région, en mai. S'il était accepté, ce programme permettrait la tenue de sessions d'animation en théâtre en milieu rural, de mai à novembre 1979, et la réalisation d'un colloque régional, à l'automne 1979. Ce projet se terminerait par la réalisation, en mars 1980, d'un festival régional de théâtre regroupant la majorité des différentes catégories de troupes (métier, étudiants, de loisirs) de la région. La subvention demandée au Haut-Commissariat pour la réalisation est de \$10,350 et le CLEQ espère recevoir la réponse du Haut-Commissariat au début d'avril.

2,500 athlètes participeront aux Jeux d'hiver du Québec

THETFORD MINES — Les finales des Jeux d'hiver du Québec qui se dérouleront à Thetford Mines du 29 février au 9 mars 1980, attireront la participation de 2,500 athlètes dans 19 disciplines.

Le comité local d'organisation a accepté en entier la programmation suggérée par la Société des Jeux du Québec Inc. après en être venu à la conclusion que son budget, les équipements disponibles et la capacité d'accueil des participants lui permettraient de répondre aux attentes de l'organisme provincial.

Les compétitions seront le badminton, le ballon sur glace, le ballon panier, le ballon volant, la boxe, le curling, l'escrime, la gymnastique, l'haltérophilie, le hand-ball, le judo, le karaté, la lutte, la nage synchronisée, le patinage artistique, le patinage libre, le ski alpin, le ski de fond et le tennis de table.

3,000 aides bénévoles

Présidé par M. Louis-Philippe Boucher, le comité organisateur des Jeux compte sur l'aide bénévole de 2,500 à 3,000 personnes pour relever le défi avec un budget d'environ \$600,000. Le conseil exécutif se compose de, outre

M. Boucher, MM. Jean-Marie Gagné, Fernand Daigle, Emilien Vachon, Marc-André Roy, Claude Bussières, Michel Cyr, André Deblois, Grégoire Nadeau, Peter Whitcomb, Martin Boudjack, Régis Allaire, Maurice Boulet, Stanley Trenfield, Maurice Fortier, Mmes Denise Giguère, Thérèse Ouellet et Mlle Edith Lessard.

La coordination générale de l'organisation de ces jeux sera assumée par M. Yvon Meilleur, conseiller municipal et conseiller pédagogique en éducation physique au service de la Commission scolaire de Thetford.

M. Meilleur est secondé dans sa tâche par cinq coordonnateurs de secteurs, soit MM. Fernand Sylvain, conseiller pédagogique en éducation physique et sports à la Commission scolaire régionale de l'Amiante (programmation sportive); Gaston Gagné, trésorier de la ville de Thetford (service aux participants); Ghislain Vachon, enseignant au cégep de Thetford (activités culturelles); Henri Therrien, conseiller municipal de Thetford et enseignant à la régionale de l'Amiante (accueil); et Dr Jacques Piuze, responsable des services de santé.

Par ailleurs, la Société des Jeux du Québec vient de refuser au Conseil des loisirs de l'Est du Québec (CLEQ), les budgets supplémentaires demandés pour mettre en place le nouveau volet participatif des Jeux de l'Est.

Dans une lettre qu'elle a adressée au président du CLEQ, M. Jean-Louis Desrosiers, la Société des Jeux explique qu'il lui est impossible de donner suite aux demandes de l'Est du Québec, parce que le ministre Claude Charron, n'a pas donné suite à ses engagements. On se rappellera en effet que lors d'une conférence de presse qu'il donnait pendant les jeux provinciaux de Joliette, l'été dernier, le ministre avait annoncé qu'il remettrait aux régions, les montants initialement prévus pour la finale provinciale d'hiver qui a été éliminée. Or, depuis ce temps, malgré tous les projets présentés par chaque région, il n'a toujours pas voulu donner suite à son engagement, dit l'informateur du CLEQ.

C'est suite aux résultats de sa réévaluation des Jeux de l'Est, que le conseil avait présenté une demande de budget spécial de \$26,500.

LE SOLEIL et **CHRC** vous offrent

"de vraies vacances"

dans le Sud

en collaboration avec Sunflight

8 VOYAGES POUR 2 PERSONNES

(durée d'une semaine) attribués à raison d'un par semaine

du 19 février au 16 avril.

CHOIX DES DESTINATIONS SUIVANTES:

FLORIDE, BAHAMAS, CUBA, BARBADE
et autres îles des Antilles inscrites au catalogue Sunflight

HATEZ-VOUS DE PARTICIPER!

Et gagnez l'un de ces merveilleux voyages d'une durée de 7 jours, pour deux personnes, destination à votre choix exclusivement sur les vols notifiés SUNFLIGHT, selon les termes et conditions du magazine SUNFLIGHT. Egalement, \$100 d'argent de poche par couple.

SURVEILLEZ LE SOLEIL ET

ECOUTEZ **CHRC**

Des coupons de participation seront publiés tous les jours. Vous pouvez en envoyer autant que vous le désirez. Chaque jour, entre midi et 14 heures, dans le cadre de l'émission de l'animateur ANDRÉ PAILLE de CHRC, nous procéderons au tirage de 5 lettres. Le nom du gagnant de la semaine sera connu tous les vendredis à 13h45 et sera tiré au hasard parmi les 25 coupons éligibles de la semaine.

conditions du concours:

- 1- Vous pouvez participer en remplissant les coupons publiés dans LE SOLEIL. Postez-les ou venez les déposer au journal Le Soleil ou à CHRC (pas de photocopies).
- 2- Si votre coupon est tiré, vous devez répondre correctement à une question mathématique.
- 3- Les employés du SOLEIL, de CHRC et de SUNFLIGHT, ainsi que les membres de leur famille immédiate, ne sont pas éligibles. Seules les personnes de 18 ans et plus peuvent participer.
- 4- Il y aura tirage d'un voyage pour deux personnes par semaine, durant huit semaines consécutives.
- 5- Les voyages devront être effectués entre le 1er mai et le 15 décembre 1979, en fonction des disponibilités.
- 6- Les billets gagnants ne seront pas transférables ni remboursables.
- 7- Une personne ne pourra gagner plus d'un voyage.



REMPLISSEZ CE COUPON ET POSTEZ-LE A L'ADRESSE INDIQUEE

coupon de participation

NOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ TEL: _____

ADRESSEZ COMME SUIV:

CONCOURS "DE VRAIES VACANCES"

C.P. 15800
QUEBEC,
QUE. G1K 8A8

Le "gros gin" appartient aux "régionaux" du Québec

MONTREAL (PC) — La liqueur la plus connue au Québec n'a pas encore pénétré le marché montréalais. On dit pourtant qu'elle est sans pareil dans le monde. On dit aussi que... et que... Mais que ne dit-on pas. Bref, pour ceux qui ne l'auraient pas deviné, il s'agit du gros gin.

Rien à voir avec le dry gin, explique John Lynch-Staunton, président de John de Kuyper and Son of Canada. C'est, dit-il, comme vouloir comparer des dollars canadiens avec des dollars américains. Ce cela est bien dit, surtout par les temps qui courent.

Bien que les deux gins soient faits de baies de genièvre, leurs procédés de fabrication sont totalement différents. Et la vraie différence réside dans la saveur. "Un gin corsé", voilà le terme préféré du patron. Un liquide qui remonte son homme, houla!

Mais, fait-il remarquer, à dire vrai il n'y a rien de "gros" à propos du genièvre. Et celui qui s'envoie un petit verre derrière la cravate n'est pas forcément "épais". Le genièvre titre 80 degrés, 40 pour 100 d'alcool, comme la plupart des autres spiritueux forts, dry gin compris.

Une drôle de réputation

Mais il a une réputation de "boisson des sportifs" depuis au moins 200 ans au Québec. Même qu'un publicitaire québécois bien connu, Jacques Bouchard, pour ne pas le nommer, va jusqu'à dire qu'il s'agit là d'une expression qui désigne un complexe collectif d'infériorité des Canadiens français.

D'après M. Lynch-Staunton, l'idée que l'on se fait à propos des spiritueux est si ancrée dans les esprits que peu de femmes en boivent, du moins pas en public.

La maison de Kuyper, qui vend 65 pour 100 du genièvre consommé au Québec, est impatiente de pénétrer un marché plus vaste. Le buveur de gros gin, c'est l'homme de la classe moyenne. Son âge: la vingtaine bien sonnée.

La part du marché que s'est taillée de Kuyper a grossi, mais le marché s'est stabilisé depuis quelques années. Bols, son plus grand concurrent, ne prend que 9 pour 100 du gâteau.

Montréal boude le gin

Plus de 95 pour 100 du genièvre vendu au Canada va au Québec mais, chose étonnante, presque rien de ce pourcentage ne s'écoule à Montréal. Comment cela?

Au dire de son président, de Kuyper a dépensé un argent fou pour faire une percée dans le marché montréalais, par une publicité massive dans le métro et ailleurs.

Les distillateurs nord-américains dépensent de plus en plus en publicité pour freiner la vogue des spiritueux importés. Chez de Kuyper, on garde le secret sur les dépenses de publicité. Mais aux Etats-Unis, les chiffres de 1977 révèlent que les distillateurs américains ont engouffré cette année-là \$210 millions dans la promotion de leurs produits.

Voyons un peu, Lynch-Staunton, qui est ce monsieur? Ce nom n'est tout de même pas inconnu des Mont-

réalais. Cherchons. Lynch-Staunton... Eurêka, c'est un ancien membre du comité exécutif de la ville, l'ancien bras droit de Monsieur le maire Jean Drapeau. Il dirige les destinées de la maison de Kuyper depuis septembre dernier.

Incidemment, à l'instar de la plupart des Canadiens anglais, le président de la maison de Kuyper ne porte jamais un verre de gin à ses lèvres. De quoi rendre furieux le capitaine Haddock, tonnerre de Brest.

ERRATUM

dans notre annonce de la

FOIRE du DISQUE

mercredi, 21 février

il a été omis de spécifier que les mini-cassettes et 8 pistes, sont disponibles

A PRIX DIFFERENTS

Bee Gees, cartouches 8 pistes et mini-cassettes **6⁹⁹**

Star Mania, cartouches 8 pistes et mini-cassettes **8⁹⁹**

Succès populaires, cartouches 8 pistes et mini-cassettes **6⁹⁹**

Paquet

la rive sud

Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Michel · Saint-

Course de ski de fond dimanche, à Lévis

par Benoit ROUTHIER

LEVIS — Homme de lettres, historien, membre de l'Académie française, descendant du maréchal de France, duc François de Lévis, 1720-87, compagnon d'arme du marquis de Montcalm.

Commandeur de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1914-18, commandeur des Palmes académiques et des Arts et des Lettres, Grand-Croix de l'Ordre du mérite civil et militaire d'Adolphe de Naussau, Grand d'Espagne, maréchal héréditaire de la Foi, médaille d'or de l'Académie française (1974).

Tout lecteur le moins informé s'est déjà douté depuis deux paragraphes qu'il s'agit ici d'un texte qui devrait aller soit dans les pages littéraires ou d'histoire.

Naturellement... tout le monde s'est trompé. Il s'agit d'un homme âgé de 94 ans, vivant à Paris et Lérans (Ariège) dans les Pyrénées, sa ville natale. Cet homme, c'est le duc Antoine de Lévis-Mirepoix qui, en 1934, lors d'une visite à Lévis, accepta de donner un trophée à son nom comme enjeu d'une course de ski de fond annuelle pour le championnat de la ville de Lévis et de la Rive-sud.

Le trophée Duc-de-Lévis-Mirepoix est un des plus vieux trophées de ski en liste en Amérique du Nord, a-t-on pu apprendre hier lors d'une conférence de presse, et il fut présenté 31 fois au cours de son existence comme le rappelait M. François Pichard, hier, ce M. Pichard même qui a demandé au duc de Lévis-Mirepoix en 1934 un trophée à son nom.

La première course pour ce titre eut lieu le 1er mars 1936 et fut gagnée par Conrad Delisle du club sportif de la Voirie de Québec.

L'édition 1979, dimanche

Cette épreuve, de faire remarquer M. Pichard, avait réuni 15 des meilleurs skieurs du temps et elle devint une classique annuelle jusqu'en 1967. Interrompue à partir de cette année-là, elle fut reprise en 1977.

Cette course est organisée par les membres du club de ski de fond Lévis-Lauzon en collaboration avec la ville de Lévis.

Cette compétition qui, encore aujourd'hui réunit les meilleurs skieurs de l'Amérique du Nord, se déroulera dimanche au réseau des pistes de ski de fond de Lévis-Lauzon, à compter de 10h.

Comme le laissait entendre le président du club de ski de fond Lévis-Lauzon, M. Jean-Charles Perreault, l'inscription, l'accueil et le départ se feront au garage municipal de Lévis, rue Saint-Omer.

Une réception suivra la course pour la remise des prix, à l'école polyvalente de Lévis.

Qui était le duc Antoine de Lévis-Mirepoix?



Sport d'hiver

Une branche, un fil de 40 pieds avec un hameçon ordinaire, voilà l'équipement rudimentaire du pêcheur d'hiver.

Saint-Jean-Chrysostome

Une école élémentaire serait construite en mai

par Benoit ROUTHIER

SAINT-ROMUALD — Les autorités de la Commission scolaire Chaudière-Etchemin pensent pouvoir commencer la construction d'une école élémentaire, à Saint-Jean-Chrysostome, au début du mois de mai.

C'est du moins ce que nous a déclaré, hier, le directeur général, M. J.-Médard Leblanc.

La construction commencerait ce printemps malgré que le terrain où doit être érigée cette école de 16 classes soit zoné agricole en vertu de la loi n° 90. En effet, le dossier devait être étudié hier ou aujourd'hui par la commission de protection du territoire agricole et il semble que "ça se présente bien" de dire M. Leblanc.

Les plans préliminaires du projet ont été acceptés par les commissaires et les plans définitifs devraient l'être entre le 7 et le 15 mars, de préciser le directeur général. Il restera ensuite à faire les appels d'offres.

Le terrain prévu pour cette future école est situé à l'angle du Chemin Vanier et de la rue des Prairies est.

Au cours de son assemblée de mercredi soir, la commission scolaire a par ailleurs planifié le fonctionnement de cette nouvelle école à Saint-Jean-Chrysostome.

C'est ainsi que les commissaires ont accepté la nomination d'un principal. Il s'agit de M. Pierre Blondin, actuellement principal à l'École Maria-Dominique de Saint-Romuald.

Les commissaires ont aussi accepté des bassins scolaires pour l'École Taniata, qui existe déjà et la future.

C'est ainsi que tous les enfants demeurant du côté sud de la voie ferrée et à une distance moindre d'un mille de l'école Taniata fréquenteront cette dernière institution. Les élèves demeurant au nord de la voie ferrée et

ceux ayant leur foyer au sud de la voie ferrée mais à plus d'un mille de l'école Taniata fréquenteront la nouvelle école qui doit ouvrir ses portes en janvier 1980.

De septembre 1979 à janvier 1980, ces élèves seront logés à l'école Saint-Gabriel, à Lévis, selon une entente avec la commission scolaire Pointe-Lévy.

Des modules pour Saint-Nicolas

À Saint-Jean-Chrysostome, on a dû recourir à sept locaux modulaires en attendant la construction d'une école et c'est la même chose à Saint-Nicolas. Il y a déjà un local modulaire à l'école Marguerite-d'Youville et la Commission scolaire Chaudière-Etchemin a fait la demande au ministère de l'Éducation mercredi, de quatre autres pour l'école Mgr Gauvreau où on compte huit classes régulières avec 225 élèves environ.

Ces locaux modulaires veulent évidemment répondre à des besoins à court terme car à moyen terme la commission scolaire a déposé au ministère de l'Éducation, en janvier dernier, une demande pour une nouvelle école de 16 classes, comme nous l'a raconté M. Leblanc.

Une centralisation

Par ailleurs, les commissaires ont décidé de poser un geste de centralisation pour entre autres décharger certains commissaires d'un travail qui n'entre pas dans leurs fonctions, soit la location des salles d'école.

Jusqu'ici, un commissaire dans chaque municipalité était chargé de cette tâche. Afin de libérer ces commissaires et dans un souci d'uniformité, entre autres dans les prix de location, la commission scolaire a pris la décision de faire faire ce travail au centre administratif, au 111 de la Fabrique à Saint-Romuald. C'est M. Michel Boulanger qui assumera cette responsabilité.

Négociations

En ce qui regarde les points qui devront être négociés localement pour le renouvellement de la convention collective des enseignants, les commissaires ont décidé de la formation d'un

comité régional qui sera formé de représentants de la Commission scolaire régionale de Tilly et des commissions locales de Sainte-Foy, Marie-Victorin, Lotbinière et Chaudière-Etchemin. Le porte-parole sera M. Guy

Tassé, directeur du personnel à la régionale de Tilly.

Rappelons que la Commission scolaire Chaudière-Etchemin administre 13 écoles qui reçoivent 4,570 élèves.

Le coût de la rénovation est réduit de \$1 million, à Saint-Rédempteur

par Benoit ROUTHIER

SAINT-REDEMPTEUR — Les autorités municipales de Saint-Rédempteur présenteront la semaine prochaine aux contribuables un projet de rénovation urbaine réduit de près de \$1 million par rapport au montant initial de \$3,200,000.

Le maire de l'endroit, M. Simon Dubois, nous a expliqué, hier, que le conseil s'appropriait à modifier le projet afin de le rendre plus acceptable par les quelque 550 familles qu'il touche dans six secteurs, en particulier dans la plus vieille partie de la municipalité, soit la 1ère Avenue et ses alentours.

Le mercredi 7 février, de nous confier M. Dubois, c'est à peu près 600 personnes qui ont assisté à une assemblée d'information sur le projet au sous-sol de l'église paroissiale.

Pour éviter trop de brouhaha, ou mieux, pour faciliter la discussion et la compréhension du projet, les autorités municipales ont décidé de tenir, sur le projet modifié, quatre assemblées d'information, en procédant par secteur. Ces assemblées auront lieu au sous-sol de l'église à compter de 19h lundi, mardi, jeudi et vendredi soir.

Les modifications au projet tou-

cheraient deux secteurs moins vieillissants que les autres et où les travaux sont moins urgents, de penser le maire.

Cette rénovation urbaine vise surtout à rafraîchir les services d'eau et d'égout dans certains secteurs et à doter d'autres de l'égout pluvial. Le ministère des Affaires municipales, en vertu du programme d'aide à l'implantation de réseaux d'égout (PAIRA), versera une subvention de \$873,000 à Saint-Rédempteur en plus de payer les intérêts sur 10 ans ce qui représente \$1,420,000 en tout.

Mais la subvention s'applique à une partie seulement du projet et des travaux évalués à plus de \$200,000 ne sont pas admissibles à aucune subvention, de nous avertir M. Dubois. Il en va de même des travaux de voirie, comme la pose d'asphalte et l'installation des chaînes de rues. Ces travaux sont évalués à \$1,200,000.

De ce projet, qui initialement devait coûter \$3,2 millions toujours selon le maire, la municipalité devrait payer plus de \$2 millions via un règlement d'emprunt de 20 ans.

Comment taxer?

Là où le conseil semble rencontrer des difficultés c'est sur le mode de taxation. Deux hypothèses ont été

formulées. L'imposition d'une taxe de secteur d'environ \$7,34 le pied de façade ou une taxe spéciale générale d'à peu près \$1,41 du \$100 d'évaluation applicable à tous les immeubles desservis par les services d'eau et d'égout. Toutefois, cette formule élimine toutes les taxes de secteurs qui sont nombreuses à Saint-Rédempteur, de l'avis même du maire.

Pendant que ce dernier préconiserait l'abolition des taxes de secteurs pour favoriser l'imposition d'une taxe spéciale générale, M. Dubois semble pessimiste sur les chances que son point de vue l'emporte chez les contribuables. À la première assemblée d'information on aurait perçu une préférence pour l'imposition d'une taxe de secteur, de faire remarquer M. Dubois.

Il faut préciser aussi que certains contribuables s'interrogent sur l'opportunité de tels travaux.

Il va sans dire que la municipalité n'a pas encore adopté de règlement sur ce projet. Il semble évident que l'information sera l'arme la plus utile pour convaincre les contribuables touchés de la nécessité des travaux, ou d'une partie seulement. Et les contribuables, une fois l'information reçue, seront libres de dire oui ou non au projet ou à une partie.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

FPI.96019.F 13 mars 1979 1.427 ÉCRANS INSONORISÉS Garantie de soumission: \$10,000.	FPI.96017.F 13 mars 1979 20 TABLES ET 353 CHAISES DE BUREAU Garantie de soumission: \$3,000.	AIN.88070.F 20 mars 1979 SERVICES DE MICROGRAPHIE Garantie de soumission: \$3,000.
ASG.95003.F 13 mars 1979 15,000,000 FEUILLES, PAPIER À REPRODUCTION DIMENSION 8 1/2" X 11" ST101 Garantie de soumission: \$6,000.	FPI.96018.F 20 mars 1979 745 CLASSEURS, 285 ARMOIRES ET 195 CAISSONS Garantie de soumission: \$20,000.	AMR.90029.F 13 mars 1979 2 CHARIOTS ÉLEVATEURS AVEC MOTEUR À GAZ PROPANE CAPACITÉ: 5,000 LB. Garantie de soumission: \$4,000.

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTREAL, QUE., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

DECISION

Ottawa, le 13 février 1979

À la suite de l'audience publique tenue à Québec (Québec) à partir du 7 novembre 1978, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes annonce la décision suivante.

DÉCISION CRTS 79-140

QUÉBEC (QUÉBEC) - 781156500

Campus Laval FM Inc.

Demande présentée en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CKRL-MF Québec (Québec) qui expire le 31 mars 1979.

DÉCISION: APPROUVÉE

Le Conseil renouvelle cette licence du 1er avril 1979 au 31 mars 1984 aux conditions qui y seront spécifiées.

Le Conseil a évalué le rendement du titulaire pour la durée de la licence actuelle en tenant compte des principes généraux énoncés dans la première étape d'implantation de la politique MF et a noté les efforts louables du titulaire afin de s'y conformer.

Dans la décision CRTS 78-519, le Conseil n'hésitait pas à ôter l'expérience de CKRL-FM en exemple et invitait particulièrement les entreprises de radiodiffusion de Québec à apporter une contribution tangible aux activités de cette station. Le Conseil continuera à suivre avec attention le développement et la contribution des autres radiodiffuseurs à cet égard.

DÉCISION CRTS 79-141

LA POCATIÈRE (QUÉBEC) - 781756200

Radio La Pocatière Ltée

Demande présentée en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CHGB-FM La Pocatière (Québec) qui expire le 31 mars 1979.

DÉCISION: APPROUVÉE

Le Conseil renouvelle cette licence du 1er avril 1979 au 31 mars 1984 aux conditions qui y seront spécifiées. CHGB-FM est une station affiliée au réseau de radio MF de langue française de la Société Radio-Canada et retransmet intégralement les émissions de CBV-FM Québec (Québec).

J.G. Patenaude
Secrétaire général intérimaire



Commission Scolaire La Jeune Lorette

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SCOLAIRE LA JEUNE LORETTE
COMTE CHAUVEAU

APPEL D'OFFRES

La Commission Scolaire La Jeune Lorette recevra jusqu'à 14h00 heures, le 19 mars 1979, à 184, rue Racine, Loretteville, Qué. G2B 1E3, des soumissions sous enveloppes scellées pour l'achat de mobilier, appareillage, outillage et fournitures pour l'école La Chaudière.

PROJETS (PHASE I) 1978-1979

- A-1 Mobilier scolaire et d'administration
- A-2 Mobilier métallique
- A-4 Mobilier métallique de bibliothèque
- A-5-4 Equipement d'entretien
- A-5-8 Equipement divers (autres)
- A-5-9 Musique
- F Commerce et secrétariat
- O Education physique (équipement)
- O Education physique (fournitures)
- Q Audio-visuel
- S Audio-visuel (chambre noire)

Les soumissionnaires sont priés de ne demander que les sections qui peuvent les intéresser.

Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers de charges et les formulaires de soumissions à remplir pour chacun des projets à partir du 26 février 1979, en s'adressant à Monsieur Pierre Lachance (Service de l'Équipement), 184, rue Racine, Loretteville, Qué. G2B 1E3 (418-842-0231).

Les soumissions seront ouvertes, en présence des représentants de la Commission Scolaire La Jeune Lorette et des soumissionnaires intéressés, à l'heure limite de la réception des soumissions.

Chaque soumissionnaire remettra sa soumission sur le formulaire préparé à cette fin par la Commission Scolaire, auquel il faudra joindre un chèque visé ou un bon de garantie équivalent à au moins 5% du montant total de sa soumission, si celle-ci dépasse \$5,000.

La soumission sera remise dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin.

Les soumissionnaires pour être conformes, devront être valables pour une période de soixante (60) jours et devront être déposées à l'endroit indiqué et pour l'heure fixée.

La Commission Scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

DONNE À LORETTEVILLE, ce 16 février 1979.

GILLES PAGAUE
Directeur de l'Équipement
JEAN-MARIE PÉPIN
Directeur Général

N'ATTENDEZ PAS À MARDI!

dès lundi
matin,
8h30
composez

647-3333

pour vous
abonner à votre
journal
LE SOLEIL

Nos téléphonistes sont à
votre disposition jusqu'à
19h30 du lundi au ven-
dredi.

LE SOLEIL

dans nos régions



Les maires et la sécurité

Plusieurs maires et des hauts fonctionnaires venant de toutes les régions du pays ont participé récemment à une conférence organisée par Planification d'urgence Canada, à Amrrior, en Ontario. Ces conférences visent à sensibiliser les élus à leurs responsabilités dans les situations d'urgence. Le maire R. Corriveau, de Saint-Raymond, debout à gauche, participait à ces travaux en compagnie de collègues provenant de Saint-Louis-de-France, Louiseville, Saint-Léonard et St-Ubald qui l'accompagnent, dans l'ordre, de gauche à droite.

Aide aux chantiers

QUEBEC — Le gouvernement du Québec entend compenser, le plus rapidement possible, les effets de la disparition du chantier maritime de Gaspé, qui a été complètement détruit par un incendie mardi dernier. L'adjointe parlementaire aux pêcheries, Mme Denise Leblanc, a précisé que la direction générale des pêches maritimes renverra la semaine prochaine les représentants des Pêcheurs unis du Québec, propriétaires du chantier sinistré, afin d'apporter des correctifs immédiats aux pertes d'emploi et de constructions navales consécutives à l'incendie. Il est primordial, selon Mme Leblanc, de continuer le programme de renouvellement de la flotte de pêche au Québec, qui est en vigueur depuis deux ans, et pour lequel le chantier de Gaspé apportait une contribution essentielle. L'adjointe parlementaire a rappelé que l'arrêt subit des activités au chantier de Gaspé perturbait la construction d'une dizaine d'unités de pêche dont six chalutiers, entraînant ainsi la mise à pied de quarante travailleurs gaspésiens. La direction générale des pêches maritimes cherche, dans un premiers temps, à faire reconstruire les bateaux détruits lors de l'incendie et à reconstruire, à moyen terme, l'industrie de la construction navale en Gaspésie.

Cinq nouveaux médecins

HAUTERIVE — Le dernier bulletin du CRSSS de la Côte-Nord annonce que cinq nouveaux médecins s'installeront sur la Côte-Nord, cette année. Il s'agit de jeunes boursiers qui, en fonction du type de bourse reçue, devront travailler dans la région pour des périodes variables et obligatoires. Deux de ces médecins iront à l'Hôtel-Dieu de Hauterive, deux à l'hôpital de Baie-Comeau. Cette répartition a été opérée par le ministère en tenant compte des recommandations qui lui ont été faites.

Radio-Canada à St-Georges

C'est le jeudi 1er mars 1979 qu'entrera en ondes la radio de Radio-Canada à Saint-Georges de Beauce. Dans le cadre du plan de remplacement des affiliés de la radio, Radio-Canada a établi et maintiendra dorénavant un émetteur à Saint-Georges de Beauce. L'émetteur diffusera la programmation AM de CBV, le jour, les meilleures émissions de CBV-FM, en soirée de même que toutes les parties de hockey non télévisées auxquelles participent les Canadiens de Montréal, au Forum et à l'étranger. Toutes les émissions dont il est ici question pourront

être captées sur la bande FM, au 96,7. La diffusion de la programmation AM sur bande FM en mono ayant été adoptée à cause de l'absence de bonnes fréquences encore utilisables sur la bande AM.

Député Baril hospitalisé

BOIS-FRANCS — Le député péquiste du comté d'Arthabaska à l'Assemblée nationale, M. Jacques Baril, est en convalescence pour une période d'un mois après avoir été hospitalisé, la semaine dernière, à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, suite à une défaillance cardiaque.

Projets d'habitation

QUEBEC — La Société d'habitation du Québec a autorisé la construction de deux projets d'habitation dans les municipalités suivantes: Saint-Georges (Beauce-sud): 24 logements pour familles à faible revenu. Le contrat de construction a été signé avec l'entreprise "Hervé Pomerleau Inc.". Le projet devrait être parachevé en janvier 80. Deschailons-sur-Saint-Laurent (Lotbinière): 13 logements pour personnes retraitées. Le contrat de construction a été signé avec l'entreprise "Construction Cloutier et Filch Inc.". Le projet devrait être parachevé l'automne prochain.

HAUTERIVE — Le directeur général de l'hôpital de Sept-Iles, M. Jean-Marc Maloney, deviendra directeur des programmes du Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) de la Côte-Nord, à compter du 1er mars. Ces dernières années, M. Maloney fut aussi membre du conseil d'administration du CRSSS, ainsi que de la Commission administrative des centres hospitaliers.

Théâtre d'amateurs

RIMOUSKI — Le Conseil des loisirs de l'Est du Québec vient de soumettre au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, un important projet de développement du théâtre d'amateurs dans l'Est du Québec. Ce projet fait suite à la création, au début du mois, d'un comité ad hoc qui vise à réaliser deux rencontres des intervenants en théâtre de la région, en mai. S'il était accepté, ce programme permettrait la tenue de sessions d'animation en théâtre en milieu rural, de mai à novembre 1979, et la réalisation d'un colloque régional à l'automne 1979. Ce projet se terminerait par la réalisation, en mars 1980, d'un festival régional de théâtre regroupant la majorité des différentes catégories de troupes (métier, étudiants, de loisirs) de la région. La subvention demandée au Haut-Commissariat pour la réalisation est de \$10,350 et le CLEQ espère recevoir la réponse du Haut-Commissariat au début d'avril.

2,500 athlètes participeront aux Jeux d'hiver du Québec

THETFORD MINES — Les finales des Jeux d'hiver du Québec qui se dérouleront à Thetford Mines du 29 février au 9 mars 1980, attireront la participation de 2,500 athlètes dans 19 disciplines.

Le comité local d'organisation a accepté en entier la programmation suggérée par la Société des Jeux du Québec Inc. après en être venu à la conclusion que son budget, les équipements disponibles et la capacité d'accueil des participants lui permettraient de répondre aux attentes de l'organisme provincial.

Les compétitions seront le badminton, le ballon sur glace, le ballon panier, le ballon volant, la boxe, le curling, l'escrime, la gymnastique, l'haltérophilie, le hand-ball, le judo, le karaté, la lutte, la nage synchronisée, le patinage artistique, le patinage libre, le ski alpin, le ski de fond et le tennis de table.

3,000 aides bénévoles

Présidé par M. Louis-Philippe Boucher, le comité organisateur des Jeux compte sur l'aide bénévole de 2,500 à 3,000 personnes pour relever le défi avec un budget d'environ \$600,000. Le conseil exécutif se compose de, outre

M. Boucher, MM. Jean-Marie Gagné, Fernand Daigle, Emilien Vachon, Marc-André Roy, Claude Bussières, Michel Cyr, André Debois, Grégoire Nadeau, Peter Whitcomb, Martin Boudjack, Régis Allaire, Maurice Boulet, Stanley Trenfield, Maurice Fortier, Mmes Denise Giguère, Thérèse Ouellet et Mlle Edith Lessard.

La coordination générale de l'organisation de ces jeux sera assumée par M. Yvon Meilleur, conseiller municipal et conseiller pédagogique en éducation physique au service de la Commission scolaire de Thetford.

M. Meilleur est secondé dans sa tâche par cinq coordonnateurs de secteurs, soit MM. Fernand Sylvain, conseiller pédagogique en éducation physique et sports à la Commission scolaire régionale de l'Amiante (programmation sportive); Gaston Gagné, trésorier de la ville de Thetford (services aux participants); Ghislain Vachon, enseignant au cégep de Thetford (activités culturelles); Henri Thérien, conseiller municipal de Thetford et enseignant à la régionale de l'Amiante (accueil); et Dr Jacques Piuze, responsable des services de santé.

Par ailleurs, la Société des Jeux du Québec vient de refuser au Conseil des loisirs de l'Est du Québec (CLEQ), les budgets supplémentaires demandés pour mettre en place le nouveau volet participatif des Jeux de l'Est.

Dans une lettre qu'elle a adressée au président du CLEQ, M. Jean-Louis Desrosiers, la Société des Jeux explique qu'il lui est impossible de donner suite aux demandes de l'Est du Québec, parce que le ministre Claude Charron, n'a pas donné suite à ses engagements. On se rappellera en effet que lors d'une conférence de presse qu'il donnait pendant les jeux provinciaux de Joliette, l'été dernier, le ministre avait annoncé qu'il remettrait aux régions, les montants initialement prévus pour la finale provinciale d'hiver qui a été éliminée. Or, depuis ce temps, malgré tous les projets présentés par chaque région, il n'a toujours pas voulu donner suite à son engagement, dit l'informatrice du CLEQ.

C'est suite aux résultats de sa réévaluation des Jeux de l'Est, que le conseil avait présenté une demande de budget spécial de \$26,500.

LE SOLEIL et **CHRC** vous offrent

"de vraies vacances"

dans le Sud

en collaboration avec Sunflight

8 VOYAGES POUR 2 PERSONNES

(durée d'une semaine) attribués à raison d'un par semaine

du 19 février au 16 avril.

CHOIX DES DESTINATIONS SUIVANTES:

FLORIDE, BAHAMAS, CUBA, BARBADE
et autres îles des Antilles inscrites au catalogue Sunflight

HATEZ-VOUS DE PARTICIPER!

Et gagnez l'un de ces merveilleux voyages d'une durée de 7 jours, pour deux personnes, destination à votre choix exclusivement sur les vols notifiés SUNFLIGHT, selon les termes et conditions du magazine SUNFLIGHT. Également, \$100 d'argent de poche par couple.

SURVEILLEZ LE SOLEIL ET

ÉCOUTEZ **CHRC**

Des coupons de participation seront publiés tous les jours. Vous pouvez en envoyer autant que vous le désirez. Chaque jour, entre midi et 14 heures, dans le cadre de l'émission de l'animateur ANDRÉ PAILLE de CHRC, nous procéderons au tirage de 5 lettres. Le nom du gagnant de la semaine sera connu tous les vendredis à 13h45 et sera tiré au hasard parmi les 25 coupons éligibles de la semaine.

conditions du concours:

- 1- Vous pouvez participer en remplissant les coupons publiés dans LE SOLEIL. Postez-les ou venez les déposer au journal Le Soleil ou à CHRC (pas de photocopies).
- 2- Si votre coupon est tiré, vous devrez répondre correctement à une question mathématique.
- 3- Les employés du SOLEIL, de CHRC et de SUNFLIGHT, ainsi que les membres de leur famille immédiate, ne sont pas éligibles. Seules les personnes de 18 ans et plus peuvent participer.
- 4- Il y aura tirage d'un voyage pour deux personnes par semaine, durant huit semaines consécutives.
- 5- Les voyages devront être effectués entre le 1er mai et le 15 décembre 1979, en fonction des disponibilités.
- 6- Les billets gagnants ne seront pas transférables ni remboursables.
- 7- Une personne ne pourra gagner plus d'un voyage.



REMPLISSEZ CE COUPON ET POSTEZ-LE A L'ADRESSE INDIQUEE

coupon de participation

NOM _____
ADRESSE _____
CODE POSTAL _____ TEL: _____

ADRESSEZ COMME SUIV:

CONCOURS
"DE VRAIES VACANCES"
C.P. 15800
QUEBEC,
QUE. G1K 8A8

Le "gros gin" appartient aux "régionaux" du Québec

MONTREAL (PC) — La liqueur la plus connue au Québec n'a pas encore pénétré le marché montréalais. On dit pourtant qu'elle est sans pareil dans le monde. On dit aussi que... et que... Mais que ne dit-on pas. Bref, pour ceux qui ne l'auraient pas deviné, il s'agit du gros gin.

Rien à voir avec le dry gin, explique John Lynch-Staunton, président de John de Kuyper and Son of Canada. C'est, dit-il, comme vouloir comparer des dollars canadiens avec des dollars américains. Que cela est bien dit, surtout par les temps qui courent.

Bien que les deux gins soient faits de baies de genièvre, leurs procédés de fabrication sont totalement différents. Et la vraie différence réside dans la saveur. "Un gin corsé", voilà le terme préféré du patron. Un liquide qui remonte son homme, houlala.

Mais, fait-il remarquer, à dire vrai il n'y a rien de "gros" à propos du genièvre. Et celui qui s'envoie un p'tit verre derrière la cravate n'est pas forcément "épais". Le genièvre titre 80 degrés, 40 pour 100 d'alcool, comme la plupart des autres spiritueux forts, dry gin compris.

Une drôle de réputation

Mais il a une réputation de "boisson des sportifs" depuis au moins 200 ans au Québec. Même qu'un publicitaire québécois bien connu, Jacques Bouchard, pour ne pas le nommer, va jusqu'à dire qu'il s'agit là d'une expression qui désigne un complexe collectif d'infériorité des Canadiens français.

D'après M. Lynch-Staunton, l'idée que l'on se fait à propos des spiritueux est si ancrée dans les esprits que peu de femmes en boivent, du moins pas en public.

La maison de Kuyper, qui vend 65 pour 100 du genièvre consommé au Québec, est impatiente de pénétrer un marché plus vaste. Le buveur de gros gin, c'est l'homme de la classe moyenne. Son âge: la vingtaine bien sonnée.

La part du marché que s'est taillée de Kuyper a grossi, mais le marché s'est stabilisé depuis quelques années. Bols, son plus grand concurrent, ne prend que 9 pour 100 du gâteau.

Montréal boude le gin

Plus de 95 pour 100 du genièvre vendu au Canada va au Québec mais, chose étonnante, presque rien de ce pourcentage ne s'écoule à Montréal. Comment cela?

Au dire de son président, de Kuyper a dépensé un argent fou pour faire une percée dans le marché montréalais, par une publicité massive dans le métro et ailleurs.

Les distillateurs nord-américains dépensent de plus en plus en publicité pour freiner la vogue des spiritueux importés. Chez de Kuyper, on garde le secret sur les dépenses de publicité. Mais aux États-Unis, les chiffres de 1977 révèlent que les distillateurs américains ont engouffré cette année-là \$210 millions dans la promotion de leurs produits.

Voyons un peu, Lynch-Staunton, qui est ce monsieur? Ce nom n'est tout de même pas inconnu des Mont-

réalais. Cherchons. Lynch-Staunton... Eureka, c'est un ancien membre du comité exécutif de la ville, l'ancien bras droit de Monsieur le maire Jean Drapeau. Il dirige les destinées de la maison de Kuyper depuis septembre dernier.

Incidemment, à l'instar de la plupart des Canadiens anglais, le président de la maison de Kuyper ne porte jamais un verre de gin à ses lèvres. De quoi rendre furieux le capitaine Haddock, tonnerre de Brest.

ERRATUM

dans notre annonce de la

FOIRE du DISQUE

mercredi, 21 février

il a été omis de spécifier que les mini-cassettes et 8 pistes, sont disponibles

A PRIX DIFFERENTS

Bee Gees, cartouches 8 pistes et mini-cassettes **6⁹⁹**

Star Mania, cartouches 8 pistes et mini-cassettes **8⁹⁹**

Succès populaires, cartouches 8 pistes et mini-cassettes **6⁹⁹**

Paquet